

tout au fiasco de la conférence économique de 1930, le peuple canadien a compris que des conventions ou politiques impériales en feraient le sujet de discussion. D'après la déclaration du premier ministre, et d'après ce que nous lisons dans le *Feuilleton*, nous voyons qu'il existe une série d'ententes séparées entre les dominions et la métropole représentés à la Conférence économique impériale. En d'autres termes, nous aurons à étudier des ententes séparées, et pour ce qui est de la Conférence économique nous pouvons conclure que ces conventions auraient pu être exécutées de la même façon que nous l'avons fait l'an dernier avec la Nouvelle-Zélande. Conséquemment, le résultat de la Conférence économique se résume à ceci: Nous avons une série de conventions exécutées avec les diverses parties de l'empire. Je bornerai là mes remarques à ce sujet jusqu'à mercredi alors que les conventions nous seront soumises. En ce moment, je ne suis pas en mesure de les critiquer convenablement.

Le paragraphe suivant du discours du trône concerne le rapport de la commission chargée de faire enquête sur la situation des chemins de fer au Canada. Ce rapport ne nous a pas été remis, mais le premier ministre nous dit que nous l'aurons probablement demain. Quelles que soient les propositions de la commission, et on me dit que quelques-unes de ces propositions sont importantes, je veux que le peuple canadien se rappelle que le grand problème que présentent nos chemins de fer vient de leur surcapitalisation. La surcapitalisation est si énorme qu'avec les conditions économiques actuelles du Canada les gens ne peuvent payer les frais de transport de marchandises qu'exige cette surcapitalisation.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député me permettra peut-être de l'interrompre pour dire que pour ce qui est du Pacifique-Canadien on a dépensé \$125 pour chaque \$100 de capital émis et qu'aucun changement dans la capitalisation du chemin de fer n'affecterait ce chemin de fer.

M. GARDINER: On me dit que le capitalisations du Pacifique-Canadien est peu élevé, d'environ 335 millions de dollars seulement. Il y a cependant des émissions d'obligations qui pèsent lourdement sur le peuple canadien et lorsque nous discutons la situation de nos voies ferrées il faut tenir compte de ces obligations.

Le paragraphe suivant du discours du trône concerne la canalisation du Saint-Laurent. Je n'ai pas eu l'occasion de lire le texte des accords ou traités qui ont été conclus, mais je suppose que le Gouvernement sera en mesure

de donner à cette Chambre les raisons qui l'incitent à encourager cette entreprise à l'heure actuelle, ainsi que les sommes qu'elle fera épargner au peuple Canadien sous forme de réduction des tarifs de transport.

Je désire ensuite aborder la discussion du problème du chômage et le rétablissement des sans-travail. Je souligne tout particulièrement la dernière partie du paragraphe qui traite du chômage. Voici:

On est à élaborer, pour le rétablissement des chômeurs dans diverses parties du pays, des plans qui seront mis en application dès que, de l'avis de mes Ministres, les dépenses publiques qui en découlent assureront des avantages appréciables.

Je conclus, à la lecture de ce passage, qu'il s'agit du rétablissement sur des terres des gens qui le désirent. Je ne conçois pas que le Gouvernement ait en tête d'autre projet que celui-là. Un programme de cette nature rappelle à mon souvenir des remarques que j'ai entendu faire ici et là par tout le pays touchant cette politique en particulier.

Si j'ai bien compris, ce programme de rétablissement comporte des contributions tant de la part des gouvernements fédéral et provinciaux que des municipalités. Je comprends de plus que les seules terres disponibles à cette fin sont les fermes qui ont été abandonnées ou les terres neuves. A mon humble avis, c'est le comble de la folie que de placer des gens de la ville sur des fermes abandonnées sur lesquelles les premiers propriétaires n'ont pu réussir. On m'a décrit l'application de ce programme d'une façon comique. L'on prétend que les cultivateurs qui ont abandonné ces terres sont partis pour les villes, afin d'obtenir des secours et se reposer, tandis que les citoyens retournent à la campagne afin de se procurer du travail. Peu importe l'angle sous lequel nous envisageons le problème, il s'agit tout simplement d'un échange de chômeurs.

A mon avis, le paragraphe 8 du discours du trône est celui qui fait naître les plus grandes espérances et je crois qu'il fait entrevoir certaines possibilités. Il est ainsi conçu:

D'autres mesures que mes ministres jugent être d'intérêt public seront aussi soumises à votre examen.

Etant donné l'aridité du discours du trône et cherchant à trouver une solution aux problèmes économiques auxquels nous devons faire face, je dois avouer que ce passage nous laisse entrevoir un rayon d'espoir,—de fait, c'est le seul que je relève dans tout le discours du trône. Seul le temps dira si mes espoirs en ce sens se réaliseront. Quoi qu'il en soit, j'espère qu'au moins le ministère aura certaines mesures à soumettre au Parlement outre celles qu'énumère le discours du trône.

Le paragraphe suivant a trait au prolongement des chartes des banques et le premier